

Agir pour l'économie locale et l'insertion professionnelle

L'Adapei de la Gironde œuvre au quotidien pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. En travaillant avec le service d'insertion de l'Adapei, l'entreprise contribue à la création d'une société plus ouverte, accueillante et inclusive.

Sa coopération avec le service d'insertion est toujours une solution économique, quelle que soit la taille de l'entreprise et la nature de son activité. Nos services permettent à l'entreprise d'obtenir des réductions de charges, tant sur le FIPHFP que sur l'AGEFIPH.

En savoir plus www.agefiph.fr www.fiphfp.fr

Implantation du service d'insertion Professionnelle

L'ESAT Hors Murs est géré par le service d'insertion qui intervient sur l'ensemble du département de la Gironde.

Pour favoriser les relations de proximité, il dispose de 8 antennes réparties sur le département.

Toutes sont joignables via un seul contact qui vous mettra en relation avec l'équipe d'experts la plus proche de votre entreprise.

direction.insertion@adapei33.com

05 53 20 09 30 10 rue des Saules - 33130 Bègles



- 1 Bègles
- 2 Bordeaux Lac
- 3 Blanquefort
- 4 Biganos
- 5 Pauillac
- 6 Blaye
- 7 Saint-Denis de Pile
- 8 La Réole



Décembre 2020



BASSIN D'ARCACHON

SUD-GIRONDE

MÉTROPOLE

LIBOURNAIS

BLAYAIS

MÉDOC



Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire

Service d'insertion
L'ESAT HORS MURS



Adapei de la Gironde www.adapei33.com

Bureaux du Lac II - Bât. R - 39, rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex - siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

L'ESAT Hors Murs

C'est quoi ? Pour qui ?
Pour quelle durée ?

❖ L'ESAT Hors Murs, c'est quoi ?

L'ESAT Hors Murs accompagne 40 personnes sur l'ensemble de la Gironde en proposant des parcours d'insertion par le biais de mises à disposition en entreprise.

Tout en restant salariée de l'ESAT Hors Murs, la personne accompagnée se voit proposer des périodes en entreprise afin d'acquérir de l'expérience en milieu ordinaire avant de s'y insérer.

Pendant toute la durée de mise à disposition, le salarié et l'entreprise bénéficient de l'accompagnement de l'ESAT Hors Murs. Le salarié est accompagné en amont de son insertion par le biais de modules personnalisés puis d'un suivi quotidien in situ.

Au terme de la période de mise à disposition le salarié et l'entreprise ont la possibilité de continuer leur collaboration avec un contrat de droit commun.



❖ L'ESAT Hors Murs, pour qui ?

Pour bénéficier de l'accompagnement de l'ESAT Hors Murs, la personne doit avoir une orientation ESAT et un projet d'insertion en milieu ordinaire.

❖ L'ESAT Hors Murs, pour quelle durée ?

L'ESAT Hors-murs est un dispositif de transition.
La période d'accompagnement peut varier de 1 à 4 ans.

L'accompagnement se termine à la signature d'un contrat de droit commun.

